



Association pour l'Histoire
de la Protection de la Nature
et de l'Environnement

Archives numériques d'acteurs privés et d'associations de protection de la nature et de l'environnement

Fiches pratiques

Fiche 3/4 : Trier, classer les fichiers et dossiers au sein d'un espace partagé ou dans les PC

par Patrick Cavalié,
archiviste, membre de l'AHPNE

**Paris
2026**

1. Présentation de l'AHPNE
2. Archives : définition
3. Fiche pratique : Trier, classer les fichiers et dossiers au sein d'un espace partagé ou dans les PC
4. Pour en savoir plus

L'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement s'est fixée comme objectif le rassemblement, le classement et la conservation de tout document utile à la connaissance de cette histoire.

Sites Internet de l'AHPNE

ahpne.fr

<https://ressources.histoire-environnement.org/Ressources>

Définition (Titre 1 du Code du patrimoine)

Article L211-1

Les archives sont l'**ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus** par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité.

Définition (Titre 1 du Code du patrimoine)

Article L211-1

Les archives sont **l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus** par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité.

Article L211-4

Les archives publiques sont :

- 1° Les documents qui procèdent de l'activité de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public. Les actes et documents des assemblées parlementaires sont régis par l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires ;
- 2° Les documents qui procèdent de la gestion d'un service public ou de l'exercice d'une mission de service public par des personnes de droit privé ;
- 3° Les minutes et répertoires des officiers publics ou ministériels et les registres de conventions notariées de pacte civil de solidarité.

Définition (Titre 1 du Code du patrimoine)

Article L211-1

Les archives sont **l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus** par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité.

Article L211-4

Les archives publiques sont :

- 1° Les documents qui procèdent de l'activité de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public. Les actes et documents des assemblées parlementaires sont régis par l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires ;
- 2° Les documents qui procèdent de la gestion d'un service public ou de l'exercice d'une mission de service public par des personnes de droit privé ;
- 3° Les minutes et répertoires des officiers publics ou ministériels et les registres de conventions notariées de pacte civil de solidarité.

Article L211-1

Les archives privées

Les archives privées sont l'ensemble des documents définis à l'article L. 211-1 qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L. 211-4.

Chaque jour vous produisez et recevez de **nombreux documents porteurs d'informations** relatives au fonctionnement courant, à un projet, à un domaine d'activité qui peut être commun avec un autre service.

Les espaces partagés sont des lieux de travail collaboratifs qui imposent une discipline forte pour que chacun puisse retrouver ses fichiers et gérer convenablement la croissance numérique des fichiers.

Chaque jour vous produisez et recevez de **nombreux documents porteurs d'informations** relatives au fonctionnement courant, à un projet, à un domaine d'activité qui peut être commun avec un autre service.

Les espaces partagés sont des lieux de travail collaboratifs qui imposent une discipline forte pour que chacun puisse retrouver ses fichiers et gérer convenablement la croissance numérique des fichiers.

1. Trier ses documents au quotidien

- Trier régulièrement les documents à conserver
- Les classer à l'endroit qui convient sans attendre
- Classer les documents qui le nécessitent dans des dossiers «versions de travail», à supprimer dès lors qu'ils deviennent inutiles, lorsque le document final a été validé
- Détruire régulièrement les documents devenus obsolètes
- Participer aux campagnes de tri qui seront organisées par le référent de l'espace partagé

Chaque jour vous produisez et recevez de **nombreux documents porteurs d'informations** relatives au fonctionnement courant, à un projet, à un domaine d'activité qui peut être commun avec un autre service.

Les espaces partagés sont des lieux de travail collaboratifs qui imposent une discipline forte pour que chacun puisse retrouver ses fichiers et gérer convenablement la croissance numérique des fichiers.

1. Trier ses documents au quotidien

- Trier régulièrement les documents à conserver
- Les classer à l'endroit qui convient sans attendre Voir fiche [Organiser dossiers](#)
- Classer les documents qui le nécessitent dans des dossiers «versions de travail», à supprimer dès lors qu'ils deviennent inutiles, lorsque le document final a été validé
- Détruire régulièrement les documents devenus obsolètes
- Participer aux campagnes de tri qui seront organisées par le référent de l'espace partagé

2. Classer ses documents dans les espaces partagés ou PC

Il est important de connaître les différents espaces de stockage à disposition de l'association et les règles de conservation qui sont attachées à chacun afin de :

- sécuriser la conservation des documents
- classer correctement les documents et les mettre à disposition de l'équipe

Aides : Patrick Cavalié AHPNE/archiviste
Cavalipatrick@gmail.com

AHPNE: Aides aux associations

- Définition des archives

<https://ahpne.fr/Definition-des-archives-2020>

- Enjeux des archives

<https://ahpne.fr/Enjeux-des-archives-d-associations-et-de-personnalites>

- Plan de classement archives papier:numériques

<https://ahpne.fr/Plan-de-classement-d-archives-d-association>

- Archives numériques de l'AHPNE versées aux Archives nationales

<https://ahpne.fr/Inventaire-d-archives-numeriques>